AVIS DIVERS

ATARI

Société anonyme au capital de 2 304 087,55 euros. Siège social : 78, rue Taitbout – 75009 Paris 341 699 106 R.C.S. Paris.

Avis aux porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Atari à échéance 30 octobre 2022 (ISIN FR0013284452)

(les « OCEANE 2022 »)

Remboursement anticipé des OCEANE 2022 en circulation

Les porteurs d'OCEANE 2022 de la société Atari (« **la Société** ») venant à échéance le 30 octobre 2022 sont informés que, conformément au premier paragraphe de l'article 4.1.8.1.3 « Amortissement anticipé par remboursement au gré de la Société » de la note d'opération en date du 28 septembre 2017 ayant obtenu le visa n° 17-520 de l'Autorité des marchés financiers (la « **Note d'Opération** »), la Société a décidé de procéder au remboursement anticipé de la totalité des OCEANE 2022 restant en circulation le 28 mars 2018.

Le remboursement des OCEANE 2022 restant en circulation aura lieu le 28 mars 2018 au pair soit 0,47 €, majoré des intérêts courus jusqu'à la date effective du remboursement anticipé, soit un Prix de Remboursement Anticipé de 0,4804 € par OCEANE.

Le Prix de Remboursement Anticipé est payable uniquement en actions nouvelles. Le nombre d'actions de la Société remises au titre du paiement du Prix de Remboursement Anticipé est égal au montant du Prix de Remboursement Anticipé divisé par la Moyenne (telle que définie dans le contrat d'émission), sous réserve des stipulations ci-après relatives au règlement des rompus. La Moyenne au 21 février 2018 s'établit à 0,6141 euros par action ordinaire Atari SA. Lorsque le nombre d'actions ainsi calculé n'est pas un nombre entier, la Société remettra le nombre d'actions inférieur et versera, pour chaque Obligataire, un complément en numéraire égal à la fraction d'action non remise multipliée par la Moyenne. Ce calcul et ce paiement seront faits pour chaque porteur obligataire et non pour chaque OCEANE.

Il est rappelé que les porteurs d'OCEANE 2022 conservent la faculté d'exercer leur Droit à l'Attribution d'Actions, à tout moment jusqu'à l'issue du septième jour ouvré précédant la date de remboursement effectif, soit jusqu'au 19 mars 2018 (au plus tard à 17h00, heure de Paris), à raison de 1 action ATARI pour 1 OCEANE 2022.

CACEIS Corporate Trust assurera la centralisation des opérations d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions : CACEIS Corporate Trust 14, rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux

1800381